Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-043
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	13/04/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de Patrick CASTAING, Vice-Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux) ; Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, René PORRETTA, Patrick ROSET, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND
Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI
Robert PARISET à Christine FASSINOT
Patrick ROSET à Christine NOWAK
Joël TERRY à Brigitte GROIX

ASSOCIATION « FAMILLES ET AMIS DE L'EHPAD LES COLOMBES » ET ASSOCIATION « CLUB DES PERVENCHES » - SUBVENTIONS 2022

Classification contrôle de légalité : 7.5.1

Le Conseil Communautaire, en date du 07 mai 2015, a délibéré favorablement pour l'attribution d'une subvention à l'association des familles et des amis « les Colombes » d'Heyrieux ainsi qu'au « club des Pervenches » de St-Georges d'Espéranche et a fixé la règle suivante :

« *Seules les associations et/ou clubs répondant aux critères cités ci-après sont éligibles :*

- *être régi par la loi 1901*
- *être lié à un établissement en charge des personnes âgées, entrant dans les compétences de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné en termes de gestion du service ou des bâtiments* ».

Les actions de ces associations contribuent au maintien du lien social et/ou de l'autonomie des résidents des établissements concernés.

La commission « Solidarité et Lien Social » réunie le 18 avril 2023 a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 euros par association au titre de l'année 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération communautaire du 7 mai 2015,
- VU les demandes adressées à Collines Isère Nord Communauté par les présidents respectifs des associations « Familles et Amis de l'EHPAD Les Colombes » et « Club des Pervenches »,
- CONSIDERANT que ces associations répondent aux critères fixés,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Solidarité,
- CONSIDERANT l'intérêt avéré de l'existence de ce type d'associations au sein d'établissements en charge des personnes âgées,
- D'ATTRIBUER une subvention de 800 euros (idem 2022) à chacune de ces associations, conformément aux crédits inscrits au budget général 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	